

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du mercredi 02 février 2022, s'est réuni le mercredi 09 février 2022 à 19h00 à la salle des fêtes de la Commune de Valence sur Baïse, Place des Pyrénées à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, BRETTE GARCIA Béatrice, BLANCARD Michel, DUFFILLOL Mathieu, BERNAR Nathalie, CAUBET Laure, LECOQ Christian, LUCY Anthony.

ABSENT EXCUSE : BAGNAROSA Marie-Pierre, GUILLOT Aymeric, THEVENOT Jean François.

ABSENT :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : BAGNAROSA Marie-Pierre a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, THEVENOT Jean François a donné procuration à LUCY Anthony.

SECRETAIRE : BLANCARD Michel.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 26 janvier 2022**
 2. **Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'année 2022 avant le vote du budget primitif**
 3. **Projet photovoltaïque sur la salle Jacques Baurens – Attribution du marché**
 4. **City Stade – Demande de subvention au titre de l'ANS – Adhésion à l'Association ANDES**
 5. **Bibliothèque – Modification du prix de l'abonnement**
- Questions diverses

Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration BAGNAROSA Marie-Pierre a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, THEVENOT Jean François a donné procuration à LUCY Anthony.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JANVIER 2022

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 26 janvier 2022. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 26 janvier 2022.

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Par conséquent, pour permettre le paiement de ces investissements, Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2021, la Commune a ouvert pour 1 536 061.09 € de crédits en dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, nous pouvons ouvrir un montant de crédits de 384 015.27 €.

A ce jour, nous avons **11 448.56€** de dépenses à honorer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'OUVRIR les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (tableaux joints en annexe).

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Attribution du marché

Madame le Maire rappelle, après le désamiantage et pose du bac acier, qu'une consultation a été lancée pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle Jacques Baurens. Ce projet a été estimé par le Bureau d'études TECSOL à 75 000 € HT.

Deux entreprises ont répondu à la consultation :

- **CENEO** : 79 200 € HT
- **AGV FLOTTES ELECTRICITE** : 69 890 € HT

Madame le Maire rappelle les critères de sélection qui ont permis au bureau d'études TECSOL d'analyser les offres ; 40 % pour le prix et 40 % pour la technique et 20 % pour les moyens humains (qualifications)

Le résultat est le suivant :

<u>Entreprises</u>	<u>Note pondérée PRIX</u>	<u>Note pondérée VALEUR TECHNIQUE</u>	<u>Note Pondérée MOYENS HUMAINS</u>	<u>NOTE GLOBALE</u>	<u>CLASSEMENT sur ensemble des critères</u>
CENEO	35.30	38.00	17.00	90.30	2
AGV FLOTTES ELECTRICITE	40.00	38.00	15.00	93.00	1

A l'issue de la commission de l'analyse des appels d'offre, le bureau d'études TECSOL propose de retenir l'entreprise le mieux disant, AGV FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise le mieux disant, AGV FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

DE RETENIR l'entreprise le mieux disant, AGV FLOTTES ELECTRICITE pour un montant 69 890.00 € HT soit 83 868.00 € TTC.

CITY STADE

Demande de subvention au titre de l'ANS

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il faut redéposer une demande de subvention au titre de l'ANS pour le projet du City Stade après avoir adhérer à l'ANDES.

Cette adhésion permettrait de demander une subvention de 50%. Le coût du projet retenu par l'ANS étant de 83680€, la subvention serait de 41 480€.

Madame le maire propose de demander une subvention de 50% à l'ANS soit 41 480€ pour le financement du City Stade.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

DE DEMANDER une subvention au titre de l'ANS à hauteur de 50 % des travaux soit 41 480 €.

Adhésion à ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)

Madame le maire propose d'adhérer à l'Association ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport) afin de pouvoir bénéficier des services proposés par l'ANDES.

Cette adhésion est d'un montant de 113€ pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'ADHERER à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport.

BIBLIOTHEQUE – MODIFICATION DU PRIX DE L'ABONNEMENT

Madame le maire informe le conseil municipal que le prix de l'abonnement par famille et par an était de 3€. A partir du 1^{er} janvier 2021, le prix de cet abonnement est passé à 5€.

Afin de régulariser la régie de la bibliothèque, madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur la modification du prix cet abonnement, soit 5€ par famille et par an à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER de modifier le prix de l'abonnement à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2021, il sera de 5€ par famille et par an.

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Monsieur Jonathan Bernussou habitant de Valence sur Baïse, installera son Food truck avenue Alexandre Baurens, les après-midis des 1er et 2ème dimanche du mois.

L'association des Remparts souhaite inaugurer les remparts sud, le 14 mai 2022 à 18h00. Le ruban sera coupé à la Porte de l'Hérisson.

Il faudra envisager d'inaugurer la maison de santé et la nouvelle école maternelle dès que la pandémie et le calendrier électoral le permettra.

Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022.

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022.

Béatrice BRETTE

Le nettoyage et le désherbage du sentier botanique ont démarré.

Aymeric GUILLOT a donné l'idée qu'il pourrait faire l'objet de la participation à la journée citoyenne.

Anthony LUCY

Il a donné des détails sur l'obtention du chèque mobilité.

Un tour de table a été fait pour que chacun s'exprime à ce sujet.

Christian LECOQ

Il a présenté des renseignements INSEE sur les ménages.

Il est décidé que le CCAS sera convoqué prochainement pour l'étudier.

Fin de séance 20h00